RÉGLEMENTATION

Transport de fonds : agrément de CQP

18 JANVIER 2023

Les CQP « métier de gestion et maintenance des installations automatisées bancaires » et « métier d'opérateur de traitement des valeurs » sont désormais agréés pour 5 ans selon les arrêtés du 5 janvier 2023.

Sont agréés pour 5 ans :
– Le certificat de qualification professionnelle (CQP) « métiers de gestion et maintenance des installations automatisées bancaires », créé par décision de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle de la branche des transports routiers et des activités auxiliaires du transport en date du 07/11/2022.

– Le certificat de qualification professionnelle (CQP) « métier d’opérateur de traitement des valeurs », créé par décision de la commission paritaire nationale de l’emploi et de la formation professionnelle de la branche des transports routiers et des activités auxiliaires du transport en date du 07/11/2022.

Consulter les arrêtés :

– Arrêté pour les métiers de gestion et maintenance des installations automatisées bancaires

– Arrêté pour les métiers d’opérateur de traitement des valeurs